

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 23 janvier 2015
(convocation du 13 janvier 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Janvier Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme. LACUEY Conchita à partir de 11 h 30
Mme. VERSEPUY Agnès à Mme. JACQUET Anne-Lise
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. AOUIZERATE Erick à M. DELAUX Stéphan
Mme. BERNARD Maribel à Mme. VILLANOYE Marie-Hélène
Mme. BLEIN Odile à M. GUICHARD Max
M. BOUTEYRE Jacques à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à Mme. CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 45
M. CHAUSSET Gérard à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 11 h 50
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. CUNY Emmanuelle
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa à partir de 10 h 15
Mme. LAPLACE Frédérique à M. MANGON Jacques
M. LE ROUX Bernard à M. DUBOS Gérard
M. LOTHaire Pierre à M. FLORIAN Nicolas
M. MARTIN Eric à Mme. POUSTYNNIKOFF Dominique à partir de 10 h 45
Mme. PIAZZA Arielle à M. SILVESTRE Alain à partir de 10 h 30
Mme. PEYRE Christine à M. MILLET Thierry à partir de 11 h
Mme. RECALDE Marie à Mme. JARDINE Martine à partir de 10 h
Mme. ROUX-LABAT Karine à M. HICKEL Daniel à partir de 12 h
M. TRIJOULET Thierry à M. ANZIANI Alain

EXCUSEE :

Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

Mois de l'économie sociale et solidaire 2014 - Remise des 3 prix "Coup de coeur de l'initiative sociale et solidaire" par Bordeaux Métropole - Décision - Subvention

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Cub devenue Bordeaux Métropole a organisé le 2 décembre 2014, sa 6^{ème} édition du prix Coup de Coeur de l'Initiative Sociale et Solidaire, dans le cadre du mois de l'Economie Sociale et Solidaire 2014, afin :

- De promouvoir l'économie sociale et solidaire sur la Métropole, en tant que secteur dynamique et créateur d'emplois non délocalisables,
- D'encourager les projets innovants des points de vue économique, social, environnemental et culturel,
- De faciliter la réalisation d'expérimentations prometteuses et reproductibles sur le territoire,
- D'accompagner le dynamisme et la créativité du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Ce concours était ouvert à titre gratuit, sans aucune contrepartie financière, à toutes associations, coopératives, structures d'insertion par l'activité économique créées ou en cours de création sur le territoire métropolitain, porteuses d'un projet ou d'une initiative de l'ESS. Ces porteurs de projet devaient répondre à un besoin non satisfait dans l'agglomération afin de déboucher sur la création d'emplois.

L'appel à candidatures s'est déroulé du 3 septembre au 19 octobre 2014, via des informations par mailing et sur le site internet « entreprendre autrement ». Les candidats ont rempli un dossier enregistré et étudié par les gestionnaires du site (La Cub-service ESS et partenaires du prix).

Les projets doivent contribuer au développement d'activités et d'emplois dans l'économie sociale et solidaire, être innovants et favoriser les réseaux d'acteurs. Les champs d'intervention couvrent des domaines d'activité variés tels que, par exemple :

- Consommation responsable, équitable et solidaire, circuits courts d'alimentation et de distribution
- Eco-construction, urbanisme, habitat durable, sobriété énergétique
- Déplacements et mobilités alternatives
- Réemploi, économie circulaire
- Services aux personnes, activités de proximité
- Solidarité et action sociale, lutte contre les exclusions
- Lutte contre toutes les discriminations, parité femme/homme
- Médiation culturelle, économie créative

Un jury, constitué de représentants de La Cub et des partenaires, s'est réuni le 30 octobre 2014 afin de départager les candidatures.

Les partenaires du prix 2014 sont au nombre de 8, répartis en fonction de catégories de prestation :

- Dans la catégorie « Communication », les partenaires 2014 sont la Société coopérative et participative O Tempora (Structure de prestation en communication), l'association Bellibulle (conseil en communication aux associations) et l'association Les amis de RIG (radio associative locale),
- Dans la catégorie « Responsabilité environnementale », les partenaires sont Citiz (prestataire coopératif d'autopartage), le Centre de Ressource d'Ecologie Pédagogique d'Aquitaine – CREPAQ (prestataire d'expertises et études environnementales), et Elise Atlantique (prestataire de collecte et de tri des déchets papiers),
- Dans la catégorie « Finance, conseil et formation », les partenaires sont Aquitaine Active (association de financement solidaire des structures de l'ESS) et le Crédit Coopératif (établissement bancaire coopératif).

Les 19 dossiers enregistrés pour l'édition 2014 ont été examinés selon la grille d'analyse suivante :

- Le caractère innovant du projet et l'utilité sociale de l'activité : le projet doit apporter une réponse innovante à des besoins sociaux peu ou mal satisfaits sur le territoire, apporter une valeur ajoutée aux offres développées par les politiques publiques et acteurs privés existants, rechercher la mixité sociale et territoriale, être accessible au plus grand nombre.
- La gouvernance de la structure : mode de fonctionnement coopératif et/ou collégial du projet, prise en compte de besoins du public cible du projet et de son implication, qualité des partenariats avec d'autres organismes.
- La viabilité économique et développement de la structure : potentiel de développement et dispositions prises pour assurer la continuité du projet, équilibre financier cherchant la complémentarité (subventions, ressources propres, contributions...), procédure d'évaluation proposée.
- La réponse aux enjeux du territoire métropolitain : création d'emplois, protection de l'environnement, lutte contre les exclusions, insertion des publics en difficulté, ou en réponse à des besoins non satisfaits.

Au terme de la délibération du jury, les 3 lauréats pour l'année 2014 sont :

L'association ETICA pour son projet autour du jeu en lien avec la création d'emploi

Il s'agit d'une association de loi 1901 basée à Bordeaux et fondée en 2004 autour d'un collectif ouvert de professionnels consultants, indépendants ou salariés qui adhèrent à un projet commun de sens et d'utilité sociale. Son fonctionnement se base sur l'échange collectif autour des pratiques (service, politique tarifaire, durabilité, accès aux expertises en développement, management créatif, formation, responsabilité sociétale des organisations), sur la mutualisation de compétences entre acteurs associatifs, et sur la constitution d'un réseau ressource. Pour le prix coup de cœur ESS 2014 de La Cub, elle a souhaité valoriser son concept « Jeux de société ». Il s'agit d'une collection évolutive de jeux de plateaux dédiée à la valorisation et à la reconnaissance des compétences sociales, relationnelles et comportementales, qui s'adresse notamment aux jeunes en sortie de cursus, aux demandeurs d'emploi ainsi qu'aux acteurs associatifs. Cette approche ludique et collaborative met ainsi en valeur à travers le jeu les compétences informelles et le savoir-être des personnes participantes. Ce projet est composé d'un salarié actuellement, mais constitue des perspectives de recrutements futurs pour l'animation et la fabrication des jeux de société.

La SCOP AGAPETIS pour son projet de développement en incubation d'un service de livraison de produits carnés à domicile sur le territoire

Il s'agit d'une Société Coopérative et Participative basée à Pessac et actuellement en émergence, grâce à une incubation de projet au sein d'ATIS La Fabrique à Initiatives (depuis mars 2014). Elle propose une offre de boucherie artisanale sans vente directe, uniquement par livraison, sur le territoire de la Métropole bordelaise et le sud Gironde. L'équipe de la boucherie se compose de 4 emplois déjà créés, à savoir 3 salariés-associés dans la SCOP (la gérante, un commercial-livreur et un webmaster), et un salarié occupant le poste d'artisan boucher, avec au minimum 20 ans d'expérience professionnelle pour chacun des salariés dans leur corps de métier. Pour le prix coup de cœur 2014 de La Cub, elle a souhaité valoriser son ancrage fort dans l'entreprenariat collectif et participatif du fait de son statut et de sa gouvernance, son implication dans l'ESS à travers les valeurs portées par ses salariés-associés, son sérieux dans une activité économique qui demande de solides compétences spécialisées. Enfin, elle répond à un besoin pas ou peu satisfait du territoire métropolitain et girondin, à savoir la livraison de produits carnés aux particuliers, service très demandé aujourd'hui en proximité et qui réduit les émissions de CO₂ grâce à une mutualisation des déplacements (livraison).

L'association Atelier des Bains Douches pour son projet socio-écologique d'animation du quartier Belcier à Bordeaux

Il s'agit d'une association de quartier créée en décembre 2008 à Bordeaux Belcier, quartier en pleine mutation au sein de Bordeaux Euratlantique. Ses actions concernent la valorisation de la citoyenneté et de l'identité du quartier, le renforcement de la fierté des habitants pour leur quartier malgré les nuisances, le développement de la culture populaire de quartier en lien avec son tissu associatif important, le développement de la solidarité et de l'entraide dans un quartier à forte précarité, et le maintien du lien social malgré les forts changements au sein de Belcier. Pour le prix coup de cœur ESS 2014 de La Cub, elle a souhaité valoriser son projet « Belcier : une ambition écologique et sociale dans un quartier en grande mutation urbaine », qui est déjà mis en place. Ce projet repose sur l'animation des habitants en lien avec les questions écologiques et urbaines, l'impulsion d'une

dynamique de valorisation par les habitants de leur propre quartier, la réappropriation de l'espace public en lien avec le développement durable, et le maintien d'un lien social. Cela se traduit concrètement par exemple par l'implantation de jardins partagés sur des friches urbaines, la réalisation d'installations artistiques végétalisées dans certaines rues, la mise en place hebdomadaire d'un groupement d'achat solidaire pour les habitants, et prochainement la création d'un café-épicerie associatif de quartier.

Conformément au règlement du concours, chaque lauréat a remporté un prix de 5 000 €, composé de la façon suivante :

- un chèque coup de pouce de 2 000 €
- une aide d'une valeur de 3 000 € sous forme de « coffret-cadeau social et solidaire » constitué par des produits et services issus d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, à choisir en fonction des besoins propres de la structure lauréate (conseil en stratégie de communication, expertise financière, aide à la mobilité par un forfait autopartage...) ; ce « coffret » a pour but de favoriser l'esprit de coopération, les échanges de biens et de liens entre entreprises de l'ESS.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales – article L5217-2,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la décision du jury réuni le 30 octobre 2014, d'attribuer les prix « Coup de cœur de l'initiative sociale et solidaire » de Bordeaux Métropole à 3 lauréats : l'association ETICA, la SCOP AGAPETIS et l'association Atelier des Bains douches,

DECIDE

Article 1 : L'attribution d'un prix d'un montant de 2 000 € en numéraire au bénéfice de l'association ETICA pour son projet « jeux de société », ainsi qu'un montant de 3 000 € sous forme de chèques-service qui pourront être utilisés auprès des 8 partenaires du prix 2014 dans un délai de 2 ans à compter de la remise du prix soit jusqu'au 2 décembre 2016,

Article 2 : L'attribution d'un prix d'un montant de 2 000 € en numéraire au bénéfice de la SCOP AGAPETIS pour son projet de service de livraison de produits carnés aux particuliers, ainsi qu'un montant de 3 000 € sous forme de chèques-service qui pourront être utilisés auprès des 8 partenaires du prix 2014 dans un délai de 2 ans à compter de la remise du prix soit jusqu'au 2 décembre 2016,

Article 3 : L'attribution d'un prix d'un montant de 2 000 € en numéraire au bénéfice de l'association Atelier des bains douches pour son projet d'animation socio-écologique du quartier Belcier, ainsi qu'un montant de 3 000 € sous forme de chèques-service qui pourront être utilisés auprès des 8 partenaires du prix 2014 dans un délai de 2 ans à compter de la remise du prix soit jusqu'au 2 décembre 2016,

Article 4 : La dépense en numéraire sera imputée sur le budget principal 2015, au chapitre 67, article 6714, fonction 90, CDR BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 janvier 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
La Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 FÉVRIER 2015

PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2015

Mme. CHRISTINE BOST